

Sujet d'examen :

La démocratie peut-elle faire l'économie de la violence ?

COURS

VIOLENCE ET DÉMOCRATIE : LA PROBLÉMATIQUE IVOIRIENNE

« L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui donne la marque du véritable esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de questions, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien n'est donné, tout est construit »¹.

Nous réfléchissons ici pour l'action d'une Côte d'Ivoire nouvelle et exigeante afin de construire une science et une technologie africaines. En effet, l'Afrique a besoin, à l'orée du XXI^e siècle, de la réflexion de ses intellectuels sur les graves problèmes de notre temps et le destin de nos peuples si durement opprimés : ignorance, maladie, pauvreté, injustice. Une grande nation ne peut se construire sans la contribution décisive et spécifique de ses intellectuels. La vie des idées est aussi indispensable à une nation, à un peuple que le sang à un corps, que l'oxygène à la vie. Il nous faut réfléchir par nous-mêmes et pour nous-mêmes si nous refusons de devenir esclaves. C'est pourquoi il faut avoir, pour les idées, une véritable passion.

En 1990, le spectacle de la violence que le processus de démocratisation du pouvoir dans nos pays nous a donné à voir, incline à poser la question de la relation entre Démocratie et Violence. Quel statut, quelle place le projet démocratique fait-il à la violence ? À-t-il tendance à favoriser ou à neutraliser la politisation de la violence ? Comment gérer le monopole étatique de la coercition sans exacerber l'agressivité et justifier la violence ? Pour élucider ces questions, il importe de clarifier les notions.

¹ Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris 1993, p.14.

I. Définitions préliminaires

Qu'est-ce que la violence ? Et qu'est-ce que la Démocratie ?

1.1.-La violence

Toute définition de la violence est un enjeu. Elle est partant scientifiquement problématique. Toutefois, il faut noter que la violence est toujours présente, dans le tissu social et dans les rapports socio-politiques, à titre de menace latente ou patente. La grande variété de ses formes fait que sa définition est objet de controverse : l'insurrection armée, le terrorisme, les flambées émeutières, les manifestations de rue, les contestations, les grèves. Bref, tout ce qui perturbe la vie sociale est à classer au registre de la violence dans la mesure où elle constitue une entrave à la liberté de circulation, d'action ou de travail... On peut dire globalement que la violence est un mode d'expression qui est fonction du conflit social dont elle se veut la solution. C'est en cela qu'elle est un élément essentiel du projet démocratique du fait même de son statut théorique et juridique.

1. 2.-La Démocratie

Dans la politique démocratique, la violence matérielle est déclarée hors la loi. Elle est censée n'y avoir aucune place : ni comme moyen de fonder la légitimité originelle du régime dans la mesure où le régime démocratique doit procéder du suffrage universel ; ni comme mode de solution des conflits puisqu'il existe, dans un État de droit, des procédures légales mises en œuvre par des représentants élus. En effet, la démocratie est un régime politique qui a l'ambition de réaliser pleinement le concept de politique en tant qu'art du commandement social. Pour la démocratie, la politique signifie une activité pacificatrice permettant à une société naturellement divisée de s'ordonner à une fin supérieure : celle du respect de la personne, des droits et libertés. Il s'agit de créer les conditions de la régulation et de la résolution des conflits, du contrôle et de l'infléchissement des décisions concernant les affaires publiques : toute chose qui reporte ou renvoie au registre de la compétition entre individus et entre les groupes ou encore entre les groupements politiques (= partis politiques).

La démocratie, parce qu'elle se veut une activité pacificatrice de l'ordre social, intègre aux finalités politiques toute la constellation d'institutions placées à la périphérie du pouvoir d'État et qui contribuent à la régulation de l'ordre social : les partis politiques, les syndicats, l'opinion publique, les médias, les groupes de pression, les sociétés de pensée... Sous ce rapport, la démocratie a ceci de particulier qu'elle est un système qui reconnaît le conflit

comme premier et comme permanentement présent. Elle le tient donc pour irréductible du fait de l'irréductibilité de la division du corps social. Elle va donc se proposer comme une forme particulière de gestion du conflit social. Cette gestion s'opère par la médiation d'un système de lois et de règles juridiques et administratives dont l'autorité sur les citoyens vise au maintien de l'ordre social dans la paix. Mais l'expérience montre qu'il n'existe aucune société où les lois et les règles sont automatiquement respectées. De plus, toute société ne connaît que des équilibres précaires et donc vulnérables. Le pouvoir d'État a pour fonction de la défendre contre ses propres imperfections, de la maintenir en « état », c'est-à-dire en ordre.

En démocratie, le pouvoir est donc placé devant une équation contradictoire : assurer le respect des droits et des libertés et aussi produire des effets d'ordre au regard des trois caractéristiques universelles à toute société : la non-conformité automatique, l'instabilité des équilibres sociaux, le contrôle de la compétition entre individus et entre groupes dont l'entropie menace l'ordre social de désordre. Pour surmonter cette contradiction, la démocratie, faute de l'éliminer, transpose la violence dans le champ du symbolique et, cela, par la transformation du conflit en compétition. Une telle pratique renforce la capacité d'absorption et de réduction des exigences sociales les plus radicales. Par exemple, grâce à la compétition, s'opère la marginalisation durable des partis protestataires ou extrémistes et la canalisation progressive de leur potentiel agressif.

Cette gestion symbolique de la violence par la démocratie engage le pouvoir d'État dans une dialectique complexe entre ce que l'on peut appeler, d'une part, la violence d'État et la violence contre l'État, d'autre part. En effet, la violence d'État serait légitimée par le souci de protéger l'ordre démocratique, tandis que la violence contre l'État le serait par l'exigence de résister efficacement à l'« oppression ».

II. La démocratie ou la violence comme hors la loi

Les démocraties pluralistes fournissent peu de légitimation directe ou indirecte de la violence. Parce qu'elles sont fondées en droit sur l'expression libre du suffrage universel, elles cultivent l'idée du consensus majoritaire. À la différence des dictatures qui s'avouent comme telles, soit dans leur pratique (dictatures prétoriennes), soit dans leur fondement théorique (dictatures du prolétariat), les démocraties réprouvent officiellement l'usage de la violence comme un mal en soi ; elles n'en reconnaissent cependant la nécessité que d'un point de vue défensif pour faire respecter la volonté et la loi de la majorité. En fondant la légitimité du pouvoir sur le suffrage et sur le principe du renouvellement périodique du consensus, la

démocratie échappe à la dérision fondamentale à laquelle se condamne la révolution : celle-ci est contrainte de légitimer la violence fondatrice et de proscrire en même temps toute violence ultérieure comme contre-révolutionnaire lorsqu'elle est dirigée contre son pouvoir.

En démocratie, l'assujettissement du citoyen à l'ordre de la loi se fonde sur un rapport de soumission psychologique qui est plus efficace que la coercition. La volonté de la majorité, l'égalité de traitement devant la loi, la participation à la chose politique à travers les consultations électorales, le principe de la légalité de l'action administrative, l'existence des voies de recours pour faire respecter ses droits constituent un système de croyances qui contribue à asseoir la prééminence éthique de la loi dans la conscience du citoyen. En effet, lorsque les règles de droit sont perçues comme issues d'une source légitime, les assujettis s'inclinent devant la contrainte sans qu'il soit nécessaire de menacer ou de mobiliser la force pour en garantir l'exécution. C'est ainsi qu'en système démocratique, l'obéissance se sublime en respect du devoir civique. La culture démocratique suppose donc une double exigence psychoéthique, selon laquelle le citoyen doit :

2.1.-croire que la norme externe qui s'impose à lui est justifiée par un principe supérieur indiscutable et, parce qu'elle s'impose aussi aux autres citoyens, elle lui permet de s'incliner sans déchoir, moins devant la force que devant la loi ;

2. 2.-intérioriser la norme externe, c'est-à-dire la faire sienne au point qu'obéissant à la règle sociale, il pense suivre les exigences de sa conscience morale, s'acquitter de ses devoirs civiques.

Si, en principe, la démocratie déclare hors la loi la violence, il n'en demeure pas moins que, dans les faits, le fonctionnement de la vie politique démocratique soulève deux questions essentielles : l'une concerne ses responsabilités dans les déferlements de violence, l'autre, son aptitude à les juguler.

III. La gestion démocratique de la violence

La gestion de la violence, en démocratie pluraliste, revêt des aspects spécifiques selon le type de violence en cause ; c'est pourquoi il faut introduire une distinction entre la violence colérique et la violence instrumentale.

3.1.-Violence colérique

Elle est liée à une explosion de ressentiment actif, fondée sur une intense frustration interne. Son but est l'assouvissement d'une intolérable irritation. Elle peut être aveugle, c'est-

à-dire se diriger sur des cibles qui n'ont pas un rapport nécessaire et immédiat avec les sources de la frustration. Exemple : pillage des magasins ou violence sur des minorités ou des étrangers, vandalisme, etc. Elle devient violence politique quand les frustrations sociales, culturelles ou économiques font naître une colère qui influence les calculs des acteurs politiques, que cette colère soit dirigée directement ou non contre le pouvoir d'État.

3. 2.-La colère instrumentale

Elle est exercée, en principe sans passion, en vue d'atteindre des objectifs assignés. Elle caractérise :

- a) L'usage de la coercition par les forces de police requises de faire respecter la loi, ou par des forces armées tenues d'assurer la défense du pays.
- b) Le calcul des partis politiques qui estiment ou qui prétendent n'avoir pas d'autres moyens de faire entendre leur voix.

3.2.1.- La gestion démocratique de la violence colérique

Elle s'inscrit dans la double problématique du rôle des libertés d'expression et de celle de l'effet des stratégies partisans.

3.2.1.1.- La gestion par la liberté d'expression comme modérateur

À l'origine de la violence colérique, nous l'avons vu, se situent les frustrations qui naissent de la vie sociale, des modes de distribution des richesses, des inégalités économiques ou symboliques. Cependant, l'essentiel n'est pas dans le manque d'objectivité mais dans la représentation de ce manque tel que décodé par les médias à travers des schémas culturels déterminés. Par exemple, la couverture des scandales, la publicité donnée aux privilèges, la mise en évidence des inégalités sociales à travers la mise à découvert des mécanismes de la société sont des représentations qui exacerbent l'indignation et fouettent la violence colérique en provoquant, chez les défavorisés, les prises de conscience radicales selon les analyses de première approche. En s'en tenant à ce premier niveau d'approche, comme le fit le marxisme, on est tenté de croire que les logiques de la vie politique démocratique fondée sur la liberté d'expression conduisent à l'exacerbation de la violence colérique.

En réalité, les médias, les journaux produisent leur propre antidote par la banalisation ou la « naturalisation » des antagonismes sociaux. On sait que l'exigence du pluralisme conduit, par principe, à juxtaposer les points de vue antagonistes des diverses familles philosophiques

ou politiques. Un des effets de cette pratique conduit à renforcer le camp des indécis et à favoriser à long terme la propension au relativisme et à la tolérance, au scepticisme et à la permissivité, qui s'achève dans la compréhension paralysante des points de vue de l'autre.

3.2.1. 2.-La gestion par l'exigence de construction d'une majorité

Au plan des stratégies partisans de lutte pour le pouvoir, on a pensé que logiquement, elles contribuent elles aussi à exacerber les tensions génératrices de l'explosion de violence. Par exemple, l'objectif des partis communistes ou socialistes, c'était de susciter la conscience de l'exploitation en la rendant plus visible donc plus intensément ressentie. Mais, cette logique est celle de toutes les formations politiques en compétition qui s'inquiètent de la baisse du revenu des salariés, de l'accroissement des charges des entreprises, d'une inflation insupportable...afin de capter les soutiens des catégories de populations concernées. En fait, le système représentatif encourage de lui-même à porter vers les pouvoirs publics les attentes des électeurs. Les partis multiplient ces attentes grâce à la politisation de la violence sociale dans une sorte de surenchère de ces attentes.

Toutefois, il faut remarquer que ce travail partisan d'exacerbation des frustrations est toujours lié à un travail parallèle de modération de la colère susceptible d'en résulter, du fait même des exigences du processus de construction d'une majorité qui s'imposent à tout parti qui veut conquérir le pouvoir par la voie des urnes. Tout parti politique, (on ne le remarque pas assez) dans un régime démocratique, est non de classe mais interclassique et multicatégoriel. Il en résulte des conséquences essentielles dans sa manière d'aborder le problème, potentiellement explosif, des inégalités et de l'injustice sociale. Les électors des partis politiques étant eux-mêmes traversés par des clivages infinis, le traitement de ces termes se fait avec prudence et modération.

Le régime démocratique est ainsi un mode de gestion des frustrations grâce à une logique régulatrice de la violence colérique. La meilleure logique de régulation de celle-ci demeure la mise en jeu de la responsabilité politique et la perspective de l'alternance par les urnes. D'abord, l'effet ultime de l'alternance est de faciliter le travail de deuil des exigences inaccessibles en déplaçant les espoirs des mécontents vers le programme du parti qui formule les promesses attendues. Son potentiel explosif se trouve ainsi atténué par les partisans qui leur tiennent un langage qui incite à la patience. On prépare de ce fait les irréductibles à l'intériorisation d'un nouveau réalisme qui les conduit à se détacher émotionnellement d'une

revendication qui leur était chère. Dans ce registre, l'échec des systèmes socialistes a ruiné l'action révolutionnaire.

Sous ce rapport, on peut dire que la relation entre stabilité politique et pluralisme démocratique réel est bidirectionnelle, biunivoque. Le consensus majoritaire sur les procédures démocratiques suppose antérieurement dans les sociétés, une réduction suffisante de ses tensions et une intériorisation des principes. Mais une fois la démocratie pluraliste consolidée, dans un système social et économique à bonnes performances relatives, l'exercice des libertés publiques permet la perception de signaux pour détecter en temps utile, les processus négatifs, afin d'en prévenir les conséquences les plus dangereuses. À cet égard, la liberté de manifestation et le droit de grève constituent de précieux clignotants pour désamorcer les éventuelles explosions de violence colérique.

3.2.2.-La gestion de la violence instrumentale

La violence instrumentale est censée assurer le règne du Droit et le respect de la volonté majoritaire. C'est dans cet esprit que les gouvernants, détenteurs du monopole de la coercition légitime, décident l'emploi éventuel de la force (police, armée) pour surmonter des résistances irréductibles. Comment les démocraties pluralistes gèrent-elles une telle violence ? La violence instrumentale est la violence que les démocraties utilisent pour affronter le défi que leur opposent la violence globale et les violences ponctuelles :

3.2.2.1.- La violence globale

Celle-ci, dirigée contre l'État, vise à annuler la loi des urnes, à déstabiliser et à détruire les institutions de l'ordre constitutionnel.

3.2.2.2.- La violence ponctuelle

Elle est celle qui cherche seulement à arracher aux gouvernants des décisions favorables. Le respect des libertés publiques impose au pouvoir d'État un certain nombre de handicaps apparents. Car le pouvoir ne contrôle pas l'écho donné par les médias aux troubles, véritables défis spectaculaires portés à l'ordre public. L'amplification par les médias de l'impact émotionnel de la violence souligne ce qui passe pour un échec des gouvernements à garantir l'ordre et la sécurité des citoyens. Ce qui récompense la violence. Nos journalistes et hommes des médias devraient en avoir une conscience nette pour éviter le brouillage des responsabilités. On voit que la lutte contre la violence rebelle soulève la question de l'emploi de la force par les démocraties libérales. La violence appelle la violence et cette spirale nourrit

sa propre dynamique. La modération dans l'usage des forces de police, leur paralysie momentanée produit, à terme, un double effet : gripper l'engrenage des violences et mettre en évidence les responsabilités de ceux qui prennent le risque politique de les prolonger.

3.2.3.- la gestion par l'éthique de la patience calculée

Le bilan inégal des violences subies dédouane l'État démocratique du grief d'avoir fait un usage inconsidéré de sa force. Ainsi, la modération et la patience peuvent être payantes pour isoler ou circonscrire la violence politique. Alors qu'une extrême énergie déployée par les gouvernants se révèle souvent comme une contre-performance. C'est pourquoi les démocraties pluralistes qui tolèrent souvent un ordre public bruyant sont incontestablement plus performantes. Car la liberté d'expression ne peut exclure, sous peine de se nier elle-même, la verbalisation du désir de révolte. Il est illusoire de penser que cette logique du dissensus s'arrêtera toujours d'elle-même aux frontières de la légalité et du combat pacifique. Un volume minimal de violence est irréductible. Vouloir éradiquer définitivement celle-ci par des mesures politiques d'exception ou des mesures d'éducation confinant au matraquage idéologique, c'est travailler au déracinement de l'ordre démocratique. Le pouvoir doit apprendre à vivre de sang-froid avec cette violence erratique plutôt que de chercher à convaincre par avance tous les émeutiers potentiels.

3.2.4.- La gestion par la responsabilité politique ou la victime émissaire

La dernière modalité de gestion de la violence en démocratie pluraliste, c'est le recours à la « violence sacrificielle » pour assurer l'effacement apparent de la violence d'État. Elle s'organise autour d'une institution symbolique centrale : la responsabilité politique. La responsabilité politique, en régime représentatif, vise à exorciser l'angoisse des citoyens d'être assujettis à des forces aveugles, anonymes, non maîtrisables. Elle permet d'offrir un bouc émissaire à l'opinion publique sur lequel projeter, le cas échéant, la rage de l'impuissance, le ressentiment de l'échec, le désir de trouver une explication à la fois salvatrice et exorcisante pour l'avenir.

La responsabilité politique joue un rôle de disjoncteur pour protéger les institutions et, plus largement, l'ordre social. Elle assure la canalisation de l'agressivité sur un petit nombre d'hommes politiques à des fins pacificatrices. Bref, parce qu'elle exorcise le spectre de l'impuissance, la responsabilité politique est une pièce maîtresse du système démocratique aussi bien parlementaire que présidentiel. Elle donne au régime une exceptionnelle capacité d'initiative symbolique en offrant, sans grand péril, des victimes en sacrifice afin de raviver

l'espoir structurant d'un avenir meilleur. Disons que la politique démocratique est une machine à produire en permanence du mythologique et du symbolique. C'est-à-dire un discours explicatif dont la vertu ne tient pas à sa véracité mais à sa capacité à satisfaire les attentes émotionnelles marquées par l'angoisse du vide. Il s'agit de maîtriser l'hybris de l'incompréhensible ou de l'inacceptable en exorcisant les doutes. Des mots clés de la vie politique émane un discours magique destiné non pas à tromper mais à édifier et à rassurer, à légitimer le mode de gouvernement, en offrant des utopies crédibles et des rêves frais. Le discours magique du politicien ne vise pas à élucider mais à mobiliser des croyances. D'où la transposition dans le symbolique de l'affrontement violent sous forme de débat d'idées.

3.2.5.- La gestion par le débat d'idées

Le débat d'idées tire son importance de ce qu'il prend la place de la violence matérielle comme mode d'affrontement entre rivaux. Il substitue à la violence sauvage une violence civilisée qui se nourrit de l'arme du langage, d'où l'importance de celui-ci. Il s'agit là de réaliser l'imposition hégémonique d'une représentation du réel émotionnellement connotée. En démocratie, on discute, on polémique mais on n'utilise pas la coercition pour l'emporter. C'est pourquoi, là où la culture démocratique est enracinée depuis longtemps, les transgressions de ce tabou sont devenues extrêmement rares et la puissance coercitive de l'État se trouve ligotée par les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires. La contrepartie inévitable de ce tabou sur la violence physique, c'est la violence compensatoire des affrontements verbaux.

Cette bataille pour la représentativité, c'est-à-dire pour obtenir l'adhésion électorale et politique, source de légitimité démocratique, ne se gagne que par la persuasion rationnelle entraînant la conviction. C'est en cela que s'explique la prépondérance scénique du débat d'idées sur tous les autres modes de rivalités polémiques. En effet, le débat d'idées construit « le réel » de la vie politique et le champ politique à travers les logiques d'affrontement qu'il implique mais aussi, à travers les convergences que suppose la notion même de débat. Car, entrer dans le débat démocratique, c'est comme partenaire, adopter un langage commun, sinon sur le fond des questions, tout au moins sur les frontières de la politique. Le débat d'idées sur la scène démocratique, pour nous résumer remplit trois fonctions essentielles :

- Respecter les règles de l'affrontement politique ;
- Réguler les risques de dérapages passionnels en suscitant l'auto-modération des compétiteurs ;

- Faciliter l'identification des rapports de force entre rivaux.

Sous ce rapport, il faut distinguer le débat d'idées démocratique de la simple expression des opinions dont le sondage rend compte de la diversité. Réduire l'activité politique au fait de ne donner que son opinion, c'est, en vérité, empêcher l'exercice de la démocratie. Dans le débat d'idées, ce qui importe ce n'est pas l'expression ou la communication de son opinion, car lorsqu'on a donné son opinion, on n'a pas tout dit et tout fait. L'important est le fait que notre pensée fasse progresser la société dans un sens qui nous semble le meilleur pour tous. La finalité de la discussion, ce n'est pas l'expression d'une opinion, c'est-à-dire une pensée individuelle et particulière qui n'aurait d'autre fin qu'elle-même, mais l'expression d'une pensée individuelle et particulière à portée universelle. Car, ici, parler, c'est, en quelque sorte refaire, en permanence, le monde.

Optimiser les chances de l'exercice de la démocratie sans violence matérielle, c'est donner à tout citoyen ou au futur citoyen, les moyens intellectuels que sont les techniques d'argumentation. Le citoyen qui n'a pas cette capacité trouve dans la violence le dérivatif compensatoire de son désir d'expression. Le débat d'idées achève ainsi le dispositif stratégique grâce auquel la démocratie substitue aux conflits réels des conflits ritualisés, codés, donc maîtrisables, afin de travailler à la banalisation permanente de la violence par sa dédramatisation.

Pour conclure, il faut dire que la survie du régime démocratique passe, comme on le voit, par la reproduction continue, en son sein, du cadre symbolique dans lequel la lutte des hommes s'apaise en s'y inscrivant.

Sujet d'examen :

La démocratie peut-elle faire l'économie de la violence ?

PROF. NIAMKEY KOFFI